

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Objet

Just'un mot propose des prestations d'écrivain public lecteur correcteur (rédaction, réécriture, correction, transcription) en direction des particuliers, des étudiants et des professionnels. Toute demande de prestations ne figurant pas sur le site est étudiée, cependant je me réserve le droit de refuser toute commande contraire à mes valeurs, ou aux lois en vigueur (racisme, sexism, homophobie, diffamation, injure...), ou ne correspondant pas à mes compétences.

Les prestations de Just'un mot sont détaillées sur le site internet.

Article 2 : Devis

Toute demande de prestation entraîne l'établissement d'un devis gratuit et sans engagement. Chaque devis est valable un mois et mentionne la description de la prestation, les tarifs (TVA non applicable en vertu de l'article 293B du Code général des impôts), les conditions de règlement, les délais de livraison ainsi que toutes les conditions particulières définies au préalable avec le client.

En cas de demande supplémentaire ou modification de la commande en cours d'exécution de la prestation, un nouveau devis sera proposé.

Article 3 : Commande et règlement

La signature du devis précédée de la mention « Bon pour accord » vaudra acceptation du descriptif de la prestation, des tarifs, des conditions générales de vente et fera office de bon de commande.

Le début de la prestation prendra effet à compter de la réception du règlement. Pour un montant inférieur ou égal à 100 euros, le paiement se fera intégralement à la commande. Au-delà de ce tarif, la prestation débutera après encaissement d'un premier versement de 75 % du montant total. La remise des travaux se fera après le versement du solde de la facture.

Les modalités de règlement sont les suivantes : chèque, espèces, virement bancaire.

En cas de travaux importants, des conditions de facturation particulières pourront être appliquées après accord entre les deux parties.

Dans l'hypothèse où les conditions de paiement ne seraient pas respectées ou seraient refusées, je me réserve le droit d'annuler une commande.

Les contenus nécessaires au travail du projet doivent être transmis par le client dans un délai fixé sur le devis et permettant à Just'un mot de réaliser la prestation demandée. Si le client n'a pas transmis ces contenus dans les délais impartis, Just'un mot proposera au client un report du projet en fonction du planning dont Just'un mot dispose. Si ce report donnait lieu à résiliation du contrat par le client, celui-ci ne saurait exiger le remboursement du premier versement. Si le délai de transmission des éléments par le client entraîne un retard non absorbable dans le

planning de Just'un mot, je me réserve le droit d'annuler la commande en procédant au remboursement d'1/3 de la somme déjà versée par le client.

Article 4 : Délai de rétractation

Conformément à la loi, dans le cas d'une prestation de service ayant lieu à distance, le client dispose de quatorze (14) jours à compter de l'envoi du devis signé pour se rétracter. Sa décision n'a pas à être motivée mais il est tenu de prévenir Just'un mot par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Just'un mot restituera le paiement déjà versé dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de rétractation. Cette disposition n'est toutefois pas applicable pour les travaux urgents, sur demande du client, qui auraient été exécutés et/ou livrés pendant le délai de rétractation.

Article 5 : Délai d'exécution des prestations

Les prestations sont exécutées dans le délai convenu entre les parties et figurant sur le devis, considérant la prise en compte du droit de rétractation. Celui-ci est convenu à titre indicatif. Just'un mot se réserve le droit de reporter le délai en cas de maladie, problème familial, informatique ou autre, après en avoir informé le client. Aucun dédommagement ne pourra toutefois être exigé.

Article 6 : Facture

Chaque prestation donne lieu à l'établissement d'une facture (TVA non applicable en vertu de l'article 293B du Code Général des Impôts). Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande. Celle-ci est transmise au client à la fin de la prestation.

Article 7 : Livraison des travaux et modifications éventuelles

Les travaux sont livrés sur le support préalablement convenu avec le client, en principe par e-mail ou via la plateforme WeTransfer. Dans le cas d'un envoi par la poste, une participation aux frais de port sera demandée. Les informations indiquées par le client lors de la prise de commande engagent celui-ci. À la réception des travaux, le client dispose de 48 heures pour faire part d'éventuelles réserves. Passé ce délai, Just'un mot considérera que la prestation donne entière satisfaction au client.

Après livraison de la commande, le client aura la possibilité de demander d'effectuer quelques ajustements, dans la limite d'une seule fois. Cette demande est à transmettre dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la commande. Les ajustements demandés devront être légers. Par conséquent, Just'un mot ne modifiera en aucun cas la structure du texte ou du document réalisé. La modification ne pourra pas porter sur de nouveaux éléments, non prévus au devis ou non fournis par le client avant le début d'exécution de la prestation.

Article 8 : Obligation de moyens

Just'un mot est tenue à une obligation de moyens et non de résultat. Les prestations demandées sont réalisées en effectuant les recherches nécessaires et en mettant en œuvre toutes les ressources à sa disposition. Le client assume l'entièvre responsabilité des données et informations fournies dans le cadre de la commande ; Just'un mot ne pourrait être tenue responsable en cas d'omission d'informations, d'informations erronées ou mensongères. Si la responsabilité de Just'un mot devait être engagée, elle sera strictement limitée au montant de la commande, et non aux conséquences des travaux et de leurs utilisations.

Par ailleurs, Just'un mot ne saurait être considérée comme responsable des problèmes liés à d'éventuelles conversions de fichiers de logiciels de versions différentes, d'incompatibilités, ou de dysfonctionnements de réseau Internet.

Article 9 : Responsabilité du client

Le client est responsable des données et informations transmises pour la réalisation des travaux.

Le client s'engage à donner les compléments d'information nécessaires à Just'un mot dans les meilleurs délais afin de ne pas ralentir l'avancement des travaux.

Le client déclare se protéger de toute intrusion ou contamination par virus qui pourraient endommager ou ralentir l'exécution des travaux. Il s'engage à transmettre les informations par un circuit sécurisé et validé en amont avec Just'un mot.

Article 10 : Propriété et confidentialité

Les travaux et droits d'auteur demeurent la propriété de Just'un mot jusqu'au paiement intégral par le client de la commande.

Just'un mot garantit la confidentialité de toutes les informations qui lui sont communiquées dans le cadre des prestations. Pour les professionnels, l'accord écrit du client est demandé avant de faire apparaître son nom accompagné des travaux réalisés dans ses références. Just'un mot s'engage à ne pas communiquer ces données à des tiers, sauf accord préalable et écrit du client et à mettre tout en œuvre pour la sécurité de celles-ci.

Article 11 : Médiation à la consommation

L'entreprise Just'un mot a souscrit à l'organisme de médiation à la consommation Société de Médiation Professionnelle. Les modalités de saisine par le client sont les suivantes :

- Remplir le formulaire via <https://www.mediateur-consommation-smp.fr/>
- Écrire à l'adresse suivante : Société de la Médiation Professionnelle Alteritae
5 rue Salvaing 12000 RODEZ

